

Délibération n°D20220121

Rapporteur : Gérald TRAPY

Service : Vie Associative et Sports
Secrétaire de séance : Joëlle ISUS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT NOVEMBRE, à 18 heures,
les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10/11/2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (2), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Adib BENFEDDOUL (3), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ après le vote du dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (2) Départ au dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (3) Arrivée avant le dossier n°1 « Rapport sur les orientations budgétaires 2023 »

LABELLISATION "GUID'ASSO - INFORMATION"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la charte nationale des engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales, signée le 14 février 2014 ;

VU la circulaire du Premier Ministre relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, du 29 septembre 2015, portant sur la déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques et plus particulièrement l'axe relatif au soutien à la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations ;

VU la directive nationale d'orientation « jeunesse et engagement » 2021 et notamment son annexe SD1B5 portant sur l'accompagnement de la vie associative ;

VU l'instruction relative à la mise en œuvre de Guid'Asso du 28 avril 2022 ;

VU la charte du réseau Guid'Asso ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC est engagée depuis plusieurs années dans le réseau départemental de l'accompagnement à la vie associative et souhaite :

- intégrer le dispositif « Guid'Asso » nouvelle mesure d'accompagnement des dirigeants associatifs, à l'échelle nationale,
- être reconnue par l'État en tant que structure « Guid'Asso - information ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte du réseau Guid'Asso ainsi que la Convention autorisant l'utilisation de la marque collective « Guid'Asso - information ».

Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir) Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Adib BENFEDDOUL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
17/11/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 22 NOV. 2022
et de l'affichage en date du 23 NOV. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Joëlle ISUS



Première Adjointe,

Laurence ROUAN